




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110131-13879-DE-1-1_0
Date de signature : 01/02/11
Date de réception : mardi 1 février 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.57

Séance publique du

31 janvier 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : INSTALLATION CLASSÉE AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT. POLYCLINIQUE DU PARC RAMBOT. INSTALLATION DE RÉFRIGÉRATION ET DE COMPRESSION. AVIS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.

Le 31/01/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 25 Janvier 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danièle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET à M. Francis TAULAN, M. Jacques GARCON à M. Henri MATAS, M. André GUINDE à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Alexandre GALLESE, Mme Françoise TERME à Mme Fatima DRAOUZIA

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Jean CHORRO, M. Victor TONIN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.



03.01

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Département Voirie Nettoyement - Garage
Mission Environnement et Risques Majeurs

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31/01/11

RAPPORTEUR : M. Alexandre GALLESE

Politique Publique : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT
DURABLE

OBJET : INSTALLATION CLASSÉE AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT. POLYCLINIQUE
DU PARC RAMBOT. INSTALLATION DE RÉFRIGÉRATION ET DE COMPRESSION. AVIS
DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Société «Polyclinique du Parc Rambot» qui possède deux sites à Aix-en-Provence (2, avenue du Docteur F. Aurientis et Clinique Provençale Tour d'Aygozi, avenue Malacrida) a souhaité les regrouper et créer une nouvelle structure au lieu dit «Les Bornes», quartier du Pont de l'Arc.

La nouvelle polyclinique du Parc Rambot regroupera sur un même établissement un plateau technique de 26 salles, 369 lits, une maison médicale et une crèche, ainsi qu'un parking.

La Commune a approuvé une révision simplifiée de son POS le 3 Novembre 2009 pour permettre l'implantation de cet équipement. Pour information, cette procédure a reçu l'aval du tribunal administratif qui a rejeté par jugement du 9 Décembre 2010 les recours qui avaient été effectués.

Parallèlement, le fonctionnement même de l'établissement et dans le cas d'espèce, des installations de réfrigération /compression et groupes électrogènes inhérents à cette activité implique une demande d'autorisation au titre des installations classées (rubrique n°2920-installation de réfrigération/compression de plus de 500 kW).

Suite à la demande correspondante présentée par la société « Polyclinique du Parc Rambot », Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 29 novembre au 29 décembre 2010, puis un prolongement de cette même enquête jusqu'au 14 janvier 2011. Cette procédure est initiée puis conduite exclusivement par les services de l'Etat. La Commune est ensuite amenée à se prononcer sur

ce dossier dans les 15 jours avant la clôture de l'enquête publique, conformément à l'article R512-20 du code de l'environnement.

Conformément aux articles L122-1 et R 122-1 du Code de l'environnement, l'avis de l'autorité environnementale a été sollicité. Un avis positif a été émis au vu du dossier, de l'étude d'impact et de dangers.

L'isolation du bâtiment, le mode de production de l'énergie (en partie solaire thermique et photovoltaïque), permettent de limiter les consommations d'énergie du bâtiment. Ce dernier vise le label Haute Qualité Environnementale.

La polyclinique constituera par ailleurs un ERP de 2ème catégorie et la maison médicale un ERP de 3ème catégorie.

L'étude de dangers, les rejets en eaux usées, les prévisions en matière d'eaux d'incendie et leur confinement n'apportent pas de remarques de notre part.

Un état initial du bruit a été effectué. Les niveaux d'émergence seront minimisés et respecteront la réglementation (5 Dba le jour et 3 Dba la nuit). Cependant, dans un souci de précisions et de transparence, nous proposons de compléter la caractérisation de l'état initial par une mesure dans ce secteur.

En fonction des éléments ci-dessus, je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DONNER un avis favorable relatif à l'installation de réfrigération et de compression de la future polyclinique Rambot.

**2011.57 - INSTALLATION CLASSÉE AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT.
POLYCLINIQUE DU PARC RAMBOT. INSTALLATION DE RÉFRIGÉRATION ET
DE COMPRESSION. AVIS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE
PUBLIQUE.**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 40
Contre	: 12

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02 Février 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**